1841	l'an mil huit cents quarante$_{un}$le siese février
16 Fevrier	Damase moulaison d'une part et marie Mius d'autre
Damase	part dequi nous avons publié les bans aus prône
~~thomas~~	de trois messes paroissialles comme il est prescrit par
Moulaison	le S^{t} concil detrente sans qu'il se soit trouvé
et	aucun Empaichement, et les ayant dispencés d'un
Marie Mius	Empaichement de consanguinité du 3e au 4em jai
	Réçu leur consentement mutuel, et comme curé
	leur ai donné la bénédiction nuptialle dans
	l'Eglise de cette paroisse En présence des témoins
	qui ont declaré ne savoir signer en foi de quoi
	j'ai signé -------- Goudot
	Mémoire de depence pour prétre curé
	la Maison
	a Edoire pour ouvrage, 3 pr 2 M S S
	pour Benjayen deus liaises 3-9 S
	pour couleure -